

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

↪ Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.

↪ Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.

↪ N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, barbecue, cuisinière, etc.

↪ Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

**En savoir plus : www.prevention-maison.fr Santé publique France -
www.santepubliquefrance.fr**